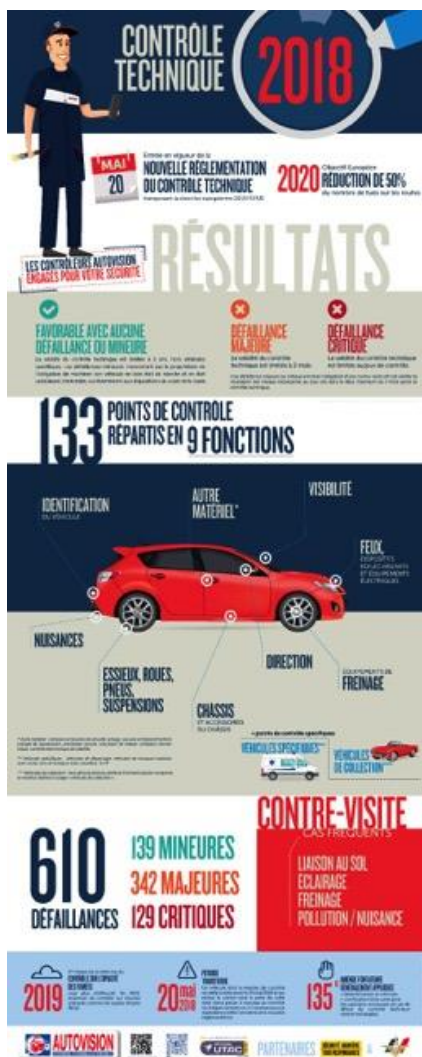


20 mai : RÉFORME DU CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOVISION veut informer pour convaincre

À partir du 20 mai 2018, une nouvelle méthodologie de contrôle technique automobile sera appliquée pour améliorer la sécurité routière et limiter l'impact du parc automobile sur l'environnement.

Pourtant, la réforme du contrôle technique est plutôt perçue comme une contrainte supplémentaire qui n'est pas sans conséquence : risque de ruée vers les centres avant la date fatidique, inquiétude et diffusion d'informations plus ou moins justes. Dans ce contexte, AUTOVISION a pris le parti de monter au créneau pour faire comprendre la réglementation et accompagner ses clients.

TRANSPARENCE : INFORMATIONS CLAIRES ET JUSTES



Depuis l'annonce de la réforme, les automobilistes sont confrontés à beaucoup d'informations, parfois contradictoires. Pour éclairer et rassurer les professionnels du secteur et les automobilistes, AUTOVISION s'engage à travers une campagne d'information dédiée.

Des **supports pédagogiques**, disponibles dans les centres AUTOVISION, à emporter et téléchargeables sur Internet, expliquent les nouvelles méthodes de contrôle, les changements, et **délivrent quelques conseils** pour :

- préserver la sécurité de tous,
- limiter les risques de contre-visites
- maîtriser le budget réparation.

. Une [infographie](#) décrypte la nouvelle réglementation

. Un [flyer](#) donne des exemples concrets sur les différents niveaux de défaillances et quelques conseils

. Une [plaquette](#) met en évidence ce qui change, ce qui ne change pas et les bénéfices de la réforme

. Une [charte](#) engage les contrôleurs AUTOVISION vis-à-vis de leurs clients

[Pour en savoir plus](#)



« Le procès-verbal du contrôle technique est le seul document obligatoire à ce jour faisant foi de l'état du véhicule, ce qui lui confère une importance majeure. Plus le contrôle technique sera en mesure de dresser un portrait fiable du véhicule, plus il sera sûr et plus une transaction pourra se faire en confiance. Avec la nouvelle réglementation, l'expertise des contrôleurs est valorisée et leur responsabilité est davantage engagée. Leur appréciation sur l'usure des pièces grâce à un curseur à trois niveaux sera déterminante. Le contrôleur a une responsabilité administrative et pénale en signant le procès-verbal. En cas de négligence, l'agrément délivré par le Ministère peut lui être retiré et il peut s'exposer à des poursuites pénales. Son engagement pour la sécurité routière est officiel et sa mission, d'ordre public. La Charte d'Engagement AUTOVISION en fait foi », **Frédéric Mouret**, Directeur du réseau VL AUTOVISION.

[Pour en savoir plus](#)

ACCOMPAGNER : SERVICES & CONSEILS



Baisse de la tarification pendant les heures creuses, forfait avec pré-visite incluse, adaptation des heures d'ouverture, RDV-Online... sont quelques-unes des solutions mises en place par les affiliés AUTOVISION pour faire face au pic d'activité et satisfaire la demande.

Au-delà de cet aspect pratique, les contrôleurs AUTOVISION aident leurs clients à trouver le bon compromis entre leur sécurité, la réglementation et leur budget entretien.

Parmi les conseils AUTOVISION :

- Contrôle avec une défaillance majeure + critique : échelonner les réparations
- Vérifier l'échéance du contrôle technique
- Revoir le précédent procès-verbal
- Entretien régulier, budget maîtrisé, sérénité assurée

[Pour en savoir plus](#)

« Le contrôle technique devient plus juste et le contrôleur remplit pleinement sa mission au bénéfice de la sécurité de tous et de l'environnement.

La nouvelle réglementation responsabilise toute la filière automobile : constructeurs, réparateurs, contrôleurs et automobilistes. Elle est un progrès d'utilité publique et personnelle », **Bernard Bourrier**, président directeur général AUTOVISION.

L'expertise du contrôle technique

Le réseau AUTOVISION fêtait ses 25 ans en 2017. Depuis sa création en 1991, l'enseigne est devenue une référence du contrôle technique automobile. Avec plus de 1 000 centres de contrôle technique de véhicules légers dans toute la France, et plus de 4 millions de contrôles réalisés chaque année, AUTOVISION engage son expertise au service de la sécurité des conducteurs.

AUTOVISION en chiffres

2^e marque de Contrôle Technique Automobile agréé par le Ministère
+ 1 000 centres dans le réseau
+ 4 millions de contrôles annuels
2 000 contrôleurs agréés
133 points de contrôle

A propos d'AUTOVISION

AUTOVISION a été créée en 1991. Le contrôle technique réglementaire entre en vigueur en France, le 1^{er} janvier 1992. Le réseau s'est depuis implanté en Grèce et à Chypre au fur et à mesure de l'instauration du contrôle technique. Les activités d'AUTOVISION regroupent le développement, la gestion et l'animation de centres affiliés VL ; la formation (Autodidact) ; le contrôle qualité (Kaliconseils) ; la mise en place de systèmes informatiques (KAROIL) ; l'exploitation de centres de contrôle technique VL et PL. AUTOVISION est le seul groupe français dédié à 100% au contrôle technique VL et PL. Il apporte à ses affiliés une offre globale exclusive : matériels, documents administratifs, maintenance, veille réglementaire, animation commerciale. Avec plus de 1 000 centres pour 730 affiliés et plus de 4 millions de contrôles en moyenne par an, il est le 2^e réseau en France en nombre de centres et de contrôles.

www.autovision.fr